

**Déclaration préalable à la C.A.P.D. des Pyrénées –Atlantiques du mercredi 12 juin 2019.**

Suite au changement imposé par le ministère, le déroulé des opérations du mouvement des personnels enseignants du premier degré s’avère chaotique et frise la catastrophe.

**En premier lieu sur le plan de la communication interne**. Le manque d’anticipation et le calendrier ultra serré de la mise en œuvre du nouveau mouvement, les injonctions contradictoires du ministère vers l’administration déconcentrée et le manque d’appui évident entre les gestions du premier et du second degré, à propos de la phase d’extension notamment, ne peuvent qu’aboutir aujourd’hui à une copie ratée.

**Sur le plan technique ensuite**, les nombreuses inadéquations avec les réalités des affectations dans le premier degré et la méconnaissance des différences géographiques entre les départements conduisent aujourd’hui à un alourdissement des taches administratives en lieu et place de l’allègement souhaité.

**Enfin, l’aspect humain a été totalement négligé**. Les enseignantes et les enseignants non titulaires de leur poste sont ainsi insécurisés. L’élargissement des vœux, utilisé dans la nouvelle procédure, peut conduire à des situations particulièrement injustes en nommant dans la phase d’extension les collègues ayant le plus fort barème sur les postes les moins demandés.

Comme l’ont écrit à Monsieur le Ministre de l’Education Nationale les secrétaires nationaux des 6 syndicats les plus représentatifs, **les représentants élus des personnels du SE-UNSA vous demandent Monsieur le Directeur Académique :**

* d’accorder le droit aux personnels de renoncer à une affectation obtenue sur vœu large lors de la phase principale, lorsque celle-ci n’est pas satisfaisante, et de pouvoir ainsi participer à la phase d’ajustement.
* que les collègues ne soient pas affectés à titre définitif qu’avec leur accord, notamment pour les vœux issus de la liste 2 du mouvement en zone infra sur des postes non-choisis spécifiquement.

Enfin, comme l’ont décidé plusieurs départements de l’Académie, nous vous demandons **de permettre aux collègues affectés à titre provisoire en phase d’extension de refuser leur affectation à l’année et de participer à la phase d’affectation d’office**.

Au niveau local, les représentants du personnel du SE-UNSA tiennent à saluer vos services pour les semaines et les mois qui viennent de s’écouler. Le contexte décrit précédemment rend les conditions dans lesquelles les personnels administratifs effectuent leurs missions très difficiles. Travailler dans l’urgence n’a jamais abouti à de bons résultats.

**Pourtant, la tentation est forte au sein de la fonction publique de supprimer tout ou partie des compétences des commissions paritaires.**

Comment, si cela venait à être le cas demain, les services administratifs pourront répondre à l’attente des personnels ? Sans représentant élu du personnel, l’administration se retrouvera en prise directe avec les collègues.

Nous, élus du SE-UNSA, consacrons tout notre temps à expliquer à nos collègues le fonctionnement administratif de notre maison. Qui le fera désormais ?

Les demandes de démission sont en augmentation ces dernières années. La difficulté de notre métier en est la principale cause. Ne rajoutons pas de nouvelles sources d’insatisfaction !

La prise directe avec les citoyens telle qu’elle est voulue et souhaitée par le président de la République ne peut faire abstraction de l’avis des corps intermédiaires. La République s’est construite en France sur le socle démocratique de la représentativité. Nos collègues, en augmentant leur participation aux dernières élections professionnelles, l’ont bien compris.

**Enfin, nous tenons ici à saluer la mémoire de deux collègues** disparus brutalement ces derniers jours, l'un comme l'autre ayant consacré leur carrière à l'engagement au service de nos collègues: Madame Sargeni-Chetaud, engagée au plan syndical et élue pendant de nombreuses années en commission paritaire, et M Agullo, engagé auprès des débuts de carrière en tant que maître formateur.

Nous vous remercions pour votre attention.